

ABONNEMENT.

Saumur 30 fr.

Poste 35 fr.

En France 30 fr.

En Province 35 fr.

En Étranger 40 fr.

Chez tous les Libraires.

A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c. Réclames : 30 c. Faits divers : 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refus, la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 Mai 1876.

Bulletin politique.

La lutte électorale est très-vive dans les arrondissements où les coups de force de la majorité républicaine ont rendu de nouvelles élections nécessaires. Les députés invalidés se représentent partout, et leurs chances de réélection sont partout très-sérieuses. On le voit au langage des feuilles révolutionnaires. Cependant les candidats du parti de maires ont, cette fois, contre eux, et d'une façon très-tranchée, l'influence administrative. Les amis et suivants du citoyen Gambetta sont devenus candidats officiels. Sans doute, préfets, sous-préfets, maires et autres représentants ou agents de l'autorité ne travaillent pas l'élection aussi ouvertement que sous l'empire; mais les préférences du gouvernement sont connues, et cela suffit à changer la situation, car tout fonctionnaire redoute d'être mal noté si le candidat conservateur est invalidé et réélu.

Le parti révolutionnaire ne néglige, d'ailleurs, aucun de ses autres moyens d'action. Il fait beaucoup de propagande par la presse et en fait plus encore par toutes sortes d'agents. Naturellement, il use toujours des mêmes calomnies. Le conservateur, sous peine de donner prétexte à l'invalidation, ne peut montrer que le républicain tient au radical et le radical au communal; mais son adversaire peut dire et faire dire partout que le parti de l'ordre et son candidat veulent, par des lois iniques, réduire le peuple à la plus misérable condition. Nous entendons de nouveau parler des droits féodaux et mille autres sottises, très-propres à prouver le profond mépris des meneurs révolutionnaires pour le peuple souverain. Manifestement ils le tiennent, selon le mot de Voltaire, pour « bête à manger du foin ». Malgré cela, la coalition républicaine est

inquiète. Elle a raison de l'être, car, si le parti de l'ordre le veut, elle sera battue. C'est une question d'activité et d'entente. Nous espérons que ces conditions de la lutte ne seront pas oubliées. Il ne faut pas seulement que les candidats invalidés retrouvent toutes leurs voix du 20 février ou du 5 mars; il importe que leur majorité soit plus forte. Si ce résultat est obtenu, le parti révolutionnaire, tout en restant maître, aura subi un échec des plus graves. Il continuera de régner dans la Chambre des députés, mais ses chances de dominer le Sénat seront de plus en plus douteuses. L'avantage aurait son prix, surtout si le pouvoir exécutif savait et voulait en user.

Un commencement de réparation a été donné par le gouvernement turc pour l'événement de Salonique. Six des principaux coupables ont été décapités, et cinquante-quatre sont arrêtés. Il y aura encore d'autres condamnations à mort, nous n'en doutons pas; le sultan fera tomber autant de têtes que l'on voudra pour essayer de satisfaire à l'opinion de l'Europe; cela lui est bien indifférent, et cela se passe ainsi dans ce pays des exécutions sommaires.

Mais, en somme, la situation ne change pas. En Turquie, les condamnations à mort ne produisent aucun effet, parce qu'elles y sont le droit commun, et parce que depuis des siècles les caprices des sultans les ont prodigués. En Orient, on coupe des têtes aussi facilement que chez nous on condamne à l'amende. Cela ne tire pas à conséquence avec le fanatisme musulman.

Une dépêche de l'agence russe nous montre que la situation empire tous les jours. Il y a un redoublement de panique dans la colonie européenne, qui craint des massacres en masse. Depuis trois mois, les musulmans achètent des armes et en reçoivent même de leurs pachas; les étrangers commencent à prendre des précautions contre le péril qui les menace.

Le corps diplomatique, depuis dix jours, a dû prendre une mesure grave, dont nous

ne connaissons pas encore d'exemple, il s'est déclaré en comité permanent, et il se réunit tous les jours vers les quatre heures. De plus, il a demandé que le nombre des navires stationnaires fût doublé, afin de pouvoir, en cas de besoin, faire débarquer un certain nombre de marins. Enfin — et ceci est plus significatif encore — il a songé à organiser un corps de pompiers, parce qu'il craint des incendies et parce que les singuliers pompiers musulmans ne marchent que lorsqu'ils sont payés par les incendies eux-mêmes! Cela est de notoriété publique. Cette brigade de pompiers, organisée pour protéger la colonie étrangère, est placée sous le commandement de sir Philipp Francis, consul général d'Angleterre.

On voit par ces faits ce qu'est à cette heure l'empire turc et ce qu'il faut penser d'une capitale où de telles précautions doivent être prises par les représentants des puissances étrangères.

Il n'y a plus là de gouvernement! Il n'y a plus même de nation! mais quelques hordes fanatiques prêtes à se ruer sur les chrétiens et qui ne sont contenues que par la crainte.

Chronique générale.

Nous extrayons les lignes suivantes d'une lettre de Versailles :

« Au commencement de l'une des dernières séances de la Chambre des députés, M. Paul de Cassagnac ayant remarqué que M. David, compétiteur de M. Peyrusse dans le Gers, venait d'être nommé maire d'Auch, a demandé au successeur de M. Ricard si cette nomination ne serait pas, sous une nouvelle forme, sous une forme hypocrite, la résurrection de la candidature officielle si souvent flétrie par les républicains, surtout quand ils ne pouvaient plus s'en servir. A côté de ce fait, M. Baudry-d'Asson en a signalé d'autres. A Bressuire, par exemple, le concurrent de l'honorable M. de La Roche-

jaquelein vient aussi d'être nommé maire de cette ville.

« M. de Marcère, qui est venu à la République porté tantôt par les chevaux blancs du comte de Chambord, tantôt par les ailes de l'aigle impériale, répond que la liberté électorale sera assurée partout où il y aura des élections à faire, et qu'en nommant les maires en question il n'a jamais eu l'intention de les recommander aux électeurs... au contraire... M. de Marcère le jure, il le jure par Henri V, par Napoléon III, par M. Gambetta, par le comte de Paris, par M. de Belcastel, qu'il appelait en 1871 « mon cher coreligionnaire ». Quand on peut invoquer une telle série de recommandations, on est toujours certain d'être cru sur parole. Et c'est ce qu'a fait M. Paul de Cassagnac, et nous avec lui. Nous prendrons toutefois la liberté de faire remarquer à l'honorable M. de Marcère que ses maires-candidats auraient peut-être dû ne point accepter l'écharpe municipale avant le verdict populaire. »

On assure que M. Durfort de Civrac, après s'être concerté avec ses collègues de la droite de la Chambre des députés, doit questionner M. le ministre de l'intérieur au sujet de la réorganisation des municipalités et soutenir cette thèse que le ministre aurait dû attendre le vote par le Parlement de la loi organique sur les municipalités avant de remplacer des maires nommés en vertu d'une loi actuellement existante et non abrogée.

On assure que si la réponse de M. le ministre ne satisfait pas M. Durfort de Civrac et ses amis, ils transformeront leur question en interpellation. (Agence Havas.)

La commission du budget a tenu une nouvelle réunion générale. Elle a repoussé un amendement de M. Deschanel ainsi conçu :

« Il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, sur le budget de 1876,

cause qu'à une coïncidence de noms; il crut que je m'étonnais de le voir louer ou prêter ses machines, lorsque, dans sa vaste exploitation, il devait avoir besoin de tous ses agents, et dédaigner de minces économies et des profits de détail.

Il m'expliqua donc comment la veuve Villers, la fermière de la Vallée, était une Écossaise établie dans ce voisinage avant lui, et depuis environ trente ans.

— Elle était toute jeune, me dit-il, lorsqu'elle arriva ici avec sa mère encore verte, et son mari, un homme de vingt-deux ans peut-être alors, et qui est mort avant d'avoir atteint la quarantaine, emporté par une fièvre pernicieuse; il laissait sa veuve chargée de sa vieille mère, avec cinq jeunes filles et une exploitation en train. Ma foi, elle s'est vaillamment comportée. Son aînée n'avait pas plus de seize ans alors; ces femmes se sont mises de cœur à la besogne, les bambines aidant selon leurs forces, et, à l'étonnement de tout le voisinage, la ferme des six femmes a prospéré. Vous sentez qu'il est du devoir de tout honnête homme d'aider à ce courage, à cette énergie; aussi la veuve Villers pourrait emprunter mes machines gratis, et si elle en paye un petit loyer, c'est elle qui l'a voulu.

Je fus saisi, à ce récit, du désir le plus vif de voir cette autre ferme de la Vallée, et de connaître la fermière et sa famille.

Je pris congé de mes compagnons de voyage; je

demandai la permission à notre hôte d'aller examiner sa moissonneuse chez sa voisine, et, faisant charger ma valise sur un bidet de louage, je me rendis chez la veuve Villers.

Je fus accueilli avec une franche hospitalité qui me rappela ce que j'avais appris des mœurs de l'Écosse en lisant mon cher Walter-Scott.

Je ne retrouvais point là le grand travail régulier de Tiptree-Hall, où tout semblait marcher, comme dans notre sphère, en vertu de lois immuables dont les moteurs sont invisibles.

Ce n'était pas non plus ma ferme à moi, où, pour des effets moindres, les causes étaient sans cesse mises à découvert, où il y avait tiraillement, ordres donnés, transmis, mal exécutés, retirés, des reproches, des gronderies; enfin un demi-désordre qui finissait par s'arranger.

L'œil était autrement satisfait que dans toutes les autres fermes que j'avais eu occasion de visiter. La vie m'y semblait plus aimable, plus riante, plus animée, quoiqu'il n'y eût rien du luxe et de l'éclat de la splendide propriété où, pour la première fois, s'était allumé en moi le goût de la vie rurale.

Au château, tout devait concourir à la satisfaction des yeux; tout était fait pour exciter l'admiration. Dans la ferme de la Vallée, le mobile de chacun était le désir de la prospérité, du bien-être, du bonheur de tous, et un souffle d'amour, si j'ose le dire, circulait partout.

Lorsque le repos du soir réunissait la famille, le plaisir de se revoir après les travaux du jour était peint sur tous ces visages, et la blonde fraîcheur des plus jeunes, résistait au hale du travail, fleurissait leur joyeux banquet.

La vieille grand-mère, Granny, comme tous l'appelaient, et comme je l'appelai bientôt moi-même, présidait au repas; elle avait l'oreille dure, la vue presbyte, les mouvements lents; elle était portée plutôt qu'elle ne marchait; néanmoins sa présence n'attristait nullement cette riante jeunesse; loin de là, elle était le centre de la gaieté, le repos, le conseil, le lien de toute cette réunion féminine.

On voyait, dans ses traits placides, dans les petites rides fines et multipliées qui sillonnaient son visage, mais remontaient toutes vers les tempes, on voyait que le temps, qui agit avec nous autres un peu comme nous agissons avec lui, avait légèrement appuyé, et respecté cette innocente vie; le déclin en était heureux et serein.

Lorsqu'une vive plaisanterie, éclair de joie jaillissant du cœur, un récit amusant, l'histoire de la plus folâtre des génisses, ou quelque nouveau trait d'orgueil de la reine des paires, la belle vache, ardente à défendre sa prérogative de marcher en tête du troupeau, faisait circuler le rire autour de la table, un écho de la satisfaction générale apparaissait sur ce vieux visage.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FERME DE LA VALLÉE.

(Suite et fin.)

Je croyais ne gagner à ma visite à Tiptree-Hall que l'acquisition d'un de ces outils, et le regret de ne pouvoir emporter chez moi tant de merveilleuses inventions dont la seule vue m'avait tout étourdi; lorsque j'entendis notre hôte ordonner à un de ses hommes d'atteler et de faire avancer une moissonneuse plus nouvelle et plus commode encore, disait-il, que celle des Irlandais-Américains Mac-Gormich.

Il la voulait m'offrir à l'œuvre devant nous sur un champ de trèfle déjà foulé par les troupeaux.

La moissonneuse de Garret a été louée dès la semaine dernière pour cette journée-ci par les veuves Villers, répondit le garçon de ferme; elle ne reviendra que demain de la ferme de la Vallée (Valley farm).

Ce nom me fit aussitôt dresser l'oreille. Le fermier attribua ma surprise à toute autre

Un crédit de 200,000 fr. pour faciliter l'envoi à l'Exposition de Philadelphie d'ouvriers pris dans tous les grands centres industriels. »

La commission a en outre décidé de mettre à la disposition du ministre de l'instruction publique un crédit de 25,000 fr., afin de lui permettre d'envoyer à Philadelphie un certain nombre de membres de l'enseignement primaire. Elle a ensuite abordé l'examen du budget des dépenses du ministère des finances.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur la collation des grades s'est également réunie.

M. Ferdinand Boyer a proposé de remplacer l'article 2 du projet par la disposition suivante :

« Les Facultés libres auront, concurremment avec celles de l'Etat, le droit de délivrer des diplômes et de conférer des grades. » Néanmoins, les gradués soit de Facultés libres, soit de celles de l'Etat, qui voudront exercer une profession libérale privilégiée ou autres, dans les fonctions ou emplois publics pour lesquels les grades sont exigés, devront subir un examen professionnel devant un jury qui se réunira au siège de chaque académie, et sera désigné par le conseil supérieur de l'instruction publique, et pris par tiers parmi les professeurs de l'Etat, ceux de l'enseignement libre et les membres des corps savants ou judiciaires. »

Cet amendement n'a pas été appuyé.

M. le président de la commission a donné lecture de trois pétitions adressées à titre de protestations contre le projet de loi déposé par M. Waddington, ministre de l'instruction publique. Parmi les signataires de deux de ces protestations se trouvent des ecclésiastiques ; la troisième pétition est signée par la comtesse de Puysegur.

Lundi, M. Spuller donnera lecture de son rapport à la commission.

Le comité de la Société des gens de lettres a envoyé une pétition tendant à :

1° La liberté absolue de circulation pour tous les livres et écrits imprimés, c'est-à-dire l'abrogation des articles 4^{er} de la loi du 16 février 1834 et 5 de la loi du 27 juillet 1849, qui soumettent le colporteur à l'autorisation préalable des autorités municipales et préfectorales ; 2° L'abolition de la commission de colportage ; 3° La suppression de l'estampille introduits dans la pratique par la circulaire du 28 juillet 1852.

Le ministre de l'instruction publique vient de publier le règlement des concours de 1876, pour les lycées et collèges de Paris et de Versailles.

La première composition aura lieu le 15 juin et la dernière le 2 août.

La distribution générale des prix du concours aura lieu à la Sorbonne le 7 août.

La Granny prenait part à tout en promenant sur tous ce regard d'affection que les années n'avaient pu éteindre : la vieillesse entourait peu à peu de cendre le foyer intérieur ; mais il brûlait toujours au fond et se trahissait de temps à autre par quelque étincelle.

Je me suis souvent rappelé la Granny depuis l'époque, si riche en bonheur, où je la vis pour la première fois.

Quand, à l'arrière-saison, les premières gelées blanches ont emporté, en les semant de diamants et de perles, toutes les feuilles de mes arbres, j'ai un vieux tilleul étêté qui conserve encore les sienes, jaunies, bronzées, toutes rayonnantes des couleurs chaudes de l'automne, si bien que lorsque le soleil, descendu derrière les collines, n'éclaire plus notre hémisphère, l'arbre, avec ses tons dorés et empourprés, semble éclairé par quelque astre d'un autre monde.

Quand nous le regardons, ma femme et moi, nous parlons encore de la Granny, et de la vieille ferme où se passa l'enfance de ma bien-aimée ; car je ne revins pas seul de chez la veuve Villers.

La vieille grand-mère, qui avait reçu ma première confiance, et qui avait préparé sa fille à m'accorder le trésor que je désirais emporter avec moi, la Granny ne s'est éteinte pour ce monde qu'après avoir vu sa petite-fille, appuyée sur mon bras, quitter, en pleurant et souriant tout à la fois, sa patrie

Le lendemain, 8 août, aura lieu la distribution des prix particuliers dans chacun de ces lycées et collèges.

L'ARMÉE ET L'AMNISTIE.

On le sait, l'armée est irritée contre les radicaux qui réclament l'amnistie. « Mais pourquoi cette indignation ? disent certains gens qui s'en étonnent. La Commune est bien terrassée, l'armée n'a rien à craindre en se montrant clément. »

Il n'y a dans ce raisonnement que l'ignorance des gens qui ne connaissent pas le cœur de l'armée. La peur d'avoir à recommencer la répression lui est étrangère, en effet. La passion politique ne l'anime pas davantage. L'armée ne discute pas les systèmes de gouvernements. Aux citoyens qu'elle couvre de sa vivante protection, elle demande seulement de ne pas déchirer le pays derrière elle. Et quoiqu'elle fût assez intelligente pour comprendre que la Commune, en partageant la France en trente-six mille républiques fédérées, brisait en fractions impuissantes notre unité nationale et nos forces, l'armée n'a pas jugé la Commune sur ces erreurs politiques et sociales. Elle n'a vu dans les forfaits de la Commune que le crime commis contre la France malheureuse, et ce crime, elle l'a jugé inexplicable. Car elle ne pourrait le pardonner qu'en oubliant elle-même le sentiment par lequel elle existe et le devoir qu'elle sert, nous voulons dire l'amour de la patrie et le soin de la préserver.

L'armée s'en souvient. La Commune l'a cruellement contrainte à faire la guerre civile après la guerre étrangère ; elle l'a obligée à sauver ce qui restait de la France en se battant contre des Français, sous les yeux du vainqueur. L'armée avait, durant six mois de batailles, subi toutes les misères, tous les outrages, tous les supplices.

Au fond de ses prisons, dans ses ambulances et devant les derniers cadavres amoncelés à Saint-Quentin et au Mans, elle s'était juré qu'au lendemain où aurait lui la sanglante aurore de la paix, elle reformerait autour de la patrie abattue une garde vigilante, laborieuse et qui s'instruirait à vaincre un jour la mauvaise fortune. Eh bien ! cette paix lui a fait à peine, et il fallait qu'avec l'épée brisée qu'elle voulait aux réparations de l'avenir, l'armée frappât, qui ? Sa propre race. Il fallait, pendant près de trois mois, souffrir les maux d'une lutte fratricide. On traversait un cercle de ruines pour arriver à Paris, et ce Paris, où les dernières espérances de la France s'étaient défendues si vaillamment, on venait l'assiéger. Prendre Paris d'assaut ! Quelle imagination, le soir de notre première défaite, eût donc jamais pu mettre dans l'esprit d'un soldat français cette monstrueuse idée ? Or, la Commune l'avait voulu...

Contre ceux qui la condamnaient, elle si infortunée déjà, à ces œuvres néfastes et à ces morts inutiles, l'armée eut une juste haine qui n'était que la douleur de son patriotisme exaspéré. Quand elle voyait at-

et ceux qui avaient entouré et protégé son enfance, pour venir former une nouvelle famille avec moi.

C'est ma chère femme, cette Angélique Villers qui m'apprend, à l'aide de bonnes notions acquises dans son pays, à féconder ce qu'il y a d'excellent dans le mien.

C'est avec cette chère compagne que j'ai trouvé moyen de faire jouir les plus petits cultivateurs de notre voisinage de machines trop chères et pour eux et pour moi.

C'est elle qui m'a donné la première idée d'une souscription, peu à peu grossie, dont nous avons fait d'abord la plus grosse part, mais qui s'est successivement accrue.

La commune, avec ce secours, a pu acheter les machines les plus utiles ; on les prête successivement à tous les souscripteurs ; elles sont louées ensuite à ceux qui en ont besoin et qui se font inscrire à cet effet chez le maître d'école, et elles sont enfin prêtées aux plus indigents.

La prospérité va croissant autour de nous ; elle est fondée sur les excellents principes de l'association, d'une entente cordiale, d'une charité mutuelle ; et je puis dire que je suis heureux, car je ne suis plus seul, et j'ai un but dont j'approche toujours, qui remplit le présent et pare l'avenir de brillantes couleurs.

(Magasin pittoresque, tome XXII.)

teints par des balles françaises ceux qui avaient été au feu de Reichshoffen, de Saint-Privat et d'Orléans ; quand elle voyait ces pauvres gens, mal vêtus, amaigris, qui avaient encore la langueur de leur captivité et la tristesse de leurs revers, faire cette douloureuse campagne, trouver devant eux des fusils qui avaient lâchement épargné les Prussiens, rencontrer au combat des utopistes furieux, d'anciens forçats et des aventuriers, oui, l'armée s'indignait. Elle gémissait d'avoir à recouvrer Paris, elle qui frémissait au nom de l'Alsace-Lorraine hier perdue. Elle avait pitié de ces murs élevés pour être le boulevard de la France, illustrés par la longue résistance qu'ils avaient opposée à l'ennemi, et maintenant détruits par nos boulets.

Elle maudissait la victoire que la Commune lui donnait à remporter : ce n'était pas là l'honneur où l'armée songeait à retremper sa gloire. Elle était honteuse d'apercevoir le drapeau rouge bravant le drapeau tricolore, celui que Bitch et Belfort tenaient encore debout sur leurs brèches. Elle poussait un cri de colère, quand la Commune assassinait ou souffletait des généraux, ou quand, devant des spectateurs allemands, la Commune renversait la colonne Vendôme avec ses souvenirs qui planaient sur nos deuils comme des consolations et des promesses. Et certes, c'était assez pour que l'armée, dans les flammes à travers lesquelles elle reconquit Paris, eût le droit de dire à la Commune : « Je ne te pardonnerai jamais ! »

Cinq ans se sont à peine écoulés, et l'armée entend plaindre les criminels qui ont osé cet attentat contre la France, « la noble blessée ; » elle voit assimiler leurs forfaits à des « faits de guerre ; » des avocats appellent « bourreaux » ceux de ses officiers qui ont jugé ces misérables ; l'apologie des héros de la Commune retentit à ses oreilles, on déclame sur les théâtres en faveur des forcenés aux mains desquels elle a arraché les destinées de notre pays. Comment donc la demande de l'amnistie ne l'indignerait-elle pas ? Comment ne serait-elle pas courroucée de la facile clémence qui absout si volontiers et si vite un meurtrier public qui a failli tuer la patrie ? Et, en vérité, l'armée a raison ; car un peuple qui ne sait pas garder contre la trahison d'une Commune les virils griefs de son patriotisme, n'est-ce pas un peuple qui perd dans l'énerverment de sa vie politique cette vigueur du sens national sans laquelle on ne se relève pas d'une chute comme celle de 1870-71 ?

(L'Estafette.)

Etranger.

Le Times publie une dépêche de son correspondant de Berlin, dans laquelle il est dit que le résultat le plus important de la conférence est la résolution des trois puissances de l'Est de demander au Sultan de nouvelles garanties pour l'exécution des promesses faites pendant ces derniers six mois. Ces nouvelles garanties, formulées suivant le programme des insurgés, comprennent l'acceptation positive par le Sultan de la commission de surveillance à nommer par les puissances. Si cette proposition est acceptée par les trois puissances occidentales, elle sera recommandée à la Porte au moyen d'une note, communiquée par quelques-unes des puissances et appuyée par toutes les autres.

Dans le cas où la Porte ferait les concessions demandées, on communiquerait ce plan aux insurgés, qu'on engagerait à ce moment à déposer les armes. Même avant, et comme préliminaire à la pacification par l'entremise des puissances, on s'efforcerait de faire conclure un armistice. Dans le cas, au contraire, où ce nouveau plan échouerait dans l'une ou l'autre de ses phases, il est possible qu'on proposerait une conférence de toutes les puissances signataires. En attendant, on prévoit que toutes ces puissances renforceront leurs escadres dans les eaux turques pour la protection des chrétiens.

Le correspondant parisien du Times écrit à ce journal que, suivant les nouvelles reçues de Berlin, le prince Gortschakoff se serait d'abord adressé à l'ambassadeur d'Angleterre pour lui communiquer les résolutions prises par la conférence touchant la question orientale, et lui demander s'il

croit pouvoir les accepter. L'ambassadeur aurait répondu qu'il ne saurait le faire sans son gouvernement. M. Gortschakoff a répondu qu'il croyait pouvoir conclure des lettres qu'il avait reçues de lord Dufferin, le représentant de l'Angleterre était en possession de pouvoirs suffisants pour exprimer son opinion. Sur une réplique négative, le chancelier russe aurait consenti à laisser l'ambassadeur prendre la proposition ad referendum. Les représentants de la France et de l'Allemagne ont ensuite adopté la même proposition, donnant leur adhésion sous-bénéfice des réserves formulées par lord Odo Russell.

Suivant une dépêche de Vienne du 10 mai, publiée par le Times, la France et l'Allemagne auraient notifié officiellement leur adhésion aux stipulations convenues à Berlin.

S'il faut en croire l'Hour, de Londres, le gouverneur de Saint-Petersbourg aurait sur un ordre ministériel, prescrit de placer des troncs au coin des rues pour recueillir des offrandes en faveur des Herzégoviens.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXIII.

LE MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Voici un arrêté du maire de Saumur relatif à l'emplacement du marché aux bestiaux :

« Art. 1^{er}. — L'art. 12 de notre arrêté du 13 mai 1825 est rapporté. A partir du midi 27 de ce mois (mai 1826), le marché aux bestiaux (vaches, veaux, cochons, moutons) cessera d'être tenu sur le cloître de foire actuel.

« Art. 2. Les vaches et veaux, destinés à la vente aux foires et marchés de Saumur, seront exposés sur la place de la Griette, levant, entre la chaussée de pavé tendant à la rue du Portail-Louis à celle du Petit-Saillies, les murs des jardins de M. M. G. et Leroux de Mazé, la promenade de Douve et la rue de la Petite-Douve.

« Art. 3. Les cochons de lait, dits cochons en cage, seront exposés en vente sur le refour de l'Arche-Dorée, dans la cour comprise entre la chaussée de pavé tendant de la rue du Mail à la levée d'Enfer, celle tendant de la rue du Petit-Versailles à la rue de la Chouetterie, et les murs de maison et des cours du sieur Carroy, est une salpêtrerie, etc.

« Art. 4. Les cochons sur pied seront exposés à la vente au carrefour triangulaire de la Chouetterie, dans la partie limitée au midi par la maison appartenant à Proust.

« Art. 5. Les moutons seront exposés à la suite du marché aux cochons sur la ruelle de la Corderie, etc., etc.

Fait à Saumur, le 8 mai 1826. Signé : C. Proust.

PRIX DE LA VIANDE EN 1826.

Par un arrêté du mois de mai 1826, le kilogramme de viande de première qualité en bœuf, veau ou mouton, pris ensemble et séparément, est taxé à 82 centimes (soit 4 liard la livre).

Il est défendu à tous bouchers de vendre au poids ce qui s'appelle *rejoue*, qui doit être vendu qu'au lot et à prix déterminé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL DE RÉVISION.

Suivant son itinéraire, le Conseil de révision de notre département tiendra ses séances à la Mairie de Saumur aux heures ci-après, pour l'examen des jeunes gens de la classe de 1875 :

Saumur (Nord-Est), lundi 22 mai, à 9 heures.
Saumur (Sud), mercredi 24 mai, à 9 heures.
Saumur (Nord-Ouest), vendredi 26 mai, à 9 heures.

Cette semaine, les astronomes ont vu à l'œil nu, dans tout leur éclat, l'étoile

l'Occident et Jupiter à l'Orient, à partir de neuf heures du soir. Vers les huit heures et demie, une autre planète, Mercure, rayonne avec une belle lumière rouge.

Avis administratif.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ relatif aux gargouilles des trottoirs de la ville.

Le Maire de la ville de Saumur,
Vu le règlement de police pris par le Maire de Saumur le 4^r juillet 1854, approuvé par le Préfet le 9 juillet même année;

Vu les lois des 16-24 août 1790 et 18 juillet 1837;

Considérant que, dans l'intérêt de la circulation publique sur les trottoirs, il est indispensable de supprimer les caniveaux déversés conduisant les eaux pluviales et les eaux ménagères jusqu'au ruisseau, et d'obliger les propriétaires à établir des gargouilles pour faire passer ces eaux sous les trottoirs;

Arrête :
Art. 1^{er}. — Les propriétaires des maisons devant lesquelles seront établis des trottoirs devront faire poser à ces trottoirs des gargouilles conformes au modèle adopté par la ville; la même obligation existera quand il sera fait une réparation aux trottoirs qui existent déjà.

Art. 2. — Le commissaire de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 9 mai 1876.

Le Maire, Signé : LECOY.
Vu par nous, préfet de Maine-et-Loire, Angers, le 12 mai 1876.

Signé : MERLET.
Pour copie conforme, Le Maire, A. GRATIEN, adj.

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur,

Vu les pétitions, en date du 24 avril 1875, d'un grand nombre d'habitants de Saumur, demandant le classement, comme chemin vicinal, d'une route à construire de Saumur à Fontevault, en partant de la Gueule-du-Loup, et en suivant le dessus des coteaux;

Vu la lettre de M. le Préfet, en date du 24 juin 1874, invitant le Maire de Saumur à remplir les formalités nécessaires pour faire le classement de cette route, comme chemin vicinal ordinaire, sous le n° 2, et la dénomination de : Saumur à Fontevault;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Saumur, des 18 octobre 1872 et 7 juin 1875, votant le classement, comme chemin vicinal ordinaire, de ladite route;

Vu les articles 3 et suivants de l'instruction générale sur le service des chemins vicinaux;

Prévient ses concitoyens :
Que, pendant un mois, à partir de ce jour, sont déposés au secrétariat de la Mairie de Saumur :

Le plan dudit chemin, ainsi que toutes les pièces à l'appui du projet de classement de ce chemin.

Il les invite à prendre connaissance de ces pièces, qui seront à leur disposition, pendant ledit délai, tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de 4 heures du matin à 4 heures du soir, et, pendant ce délai, à adresser au Maire toutes les observations et réclamations dont le projet de classement leur paraîtrait pouvoir être l'objet, soit dans leur intérêt privé, soit dans l'intérêt de la commune.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 19 mai 1876.
Le Maire, LECOY.

Pèlerinage au tombeau de saint Martin à Candes, diocèse de Tours.

Candes est le lieu où est mort saint Martin; chaque année, de nombreux pèlerins viennent prier près du lit de mort du grand thaumaturge, et lui recommander leurs intérêts spirituels et temporels.

Le grand pèlerinage annuel, présidé par Monseigneur l'archevêque de Tours, aura lieu le dimanche 28 mai prochain.

Un changement d'itinéraire ajoutera aux charmes de cette journée toujours si délicieuse.

On se rendra de Tours à Chinon par la ligne de la Vendée, et de Chinon à Candes par le bateau à vapeur qui descendra la Vienne (17 kilomètres) aux rives si pleines de fraîcheur et de poésie.

Outre les reliques de saint Martin, on

exposera la fiole du sang de saint Maurice, retrouvée dans l'église de Candes il y a quelques années.

Saint Martin était allé lui-même chercher à Agaune cette précieuse relique; il ne s'en est jamais séparé pendant sa vie, et il ordonna qu'après sa mort elle fût placée dans le lieu de son repos.

Départ de Tours pour Chinon, 6 heures et demie du matin; de Chinon pour Candes, 7 heures et demie; arrivée à Candes vers 9 heures.

LES ROGATIONS.

Pour les trois premiers jours de la semaine prochaine, précédant la grande fête de l'Ascension, le calendrier porte cette mention : Rogations; et, pendant trois jours aussi, des processions, modestes comme pompe, mais accompagnées d'un certain nombre de fidèles, vont parcourir, comme tous les ans, les villes et les campagnes.

Ces prières publiques — nos lecteurs le savent — ont pour but principal d'attirer les bénédictions du ciel sur les biens de la terre : elles ont été ordonnées pour toute la France par le concile d'Orléans, tenu en 514.

Chateaubriand leur a consacré une étude devenue classique : peu jaloux d'affronter la comparaison avec l'auteur du *Génie du Christianisme*, nous nous contenterons d'ouvrir son chef-d'œuvre et de lui laisser la parole à lui-même.

Voici comment Chateaubriand dépeint la procession des Rogations au village :

« ... Les cloches du hameau se font entendre, les villageois quittent leurs travaux, le vigneron descend de la colline; le laboureur accourt de la plaine; le bûcheron sort de la forêt; les mères, fermant leurs cabanes, arrivent avec leurs enfants, et les jeunes filles laissent leurs fuseaux, leurs brebis et les fontaines pour assister à la fête.

On s'assemble dans le cimetière de la paroisse, sur les tombes verdoyantes des aïeux. Bientôt on voit paraître tout le clergé destiné à la cérémonie : c'est un vieux pasteur qui n'est connu que sous le nom de curé... Revêtu d'un simple surplis, il réunit ses ouailles devant la porte de l'église; il leur fait un discours, fort beau sans doute à en juger par les larmes de l'assistance. On lui entend souvent répéter : « Mes enfants ! mes chers enfants ! » et c'est là tout le secret de l'éloquence du Chrysostome champêtre.

Après l'exhortation, l'assemblée commence à marcher en chantant. L'étendard des saints, antique bannière des temps chevaleresques, ouvre la carrière au troupeau qui suit péle-mêle avec son pasteur. On entre dans des chemins ombragés et coupés profondément par la roue des chars rustiques; on franchit de hautes barrières formées d'un seul tronc de chêne; on voyage le long d'une haie d'aubépine où bourdonne l'abeille et où sifflent les bouvreuils et les merles. Les arbres sont couverts de leurs fleurs ou parés d'un naissant feuillage, les bois, les vallons, les rivières entendent tour à tour les hymnes des laboureurs. Étonnés de ces cantiques, les hôtes des champs sortent des blés nouveaux et s'arrêtent à quelque distance pour voir passer la pompe villageoise.

La procession rentre enfin au hameau. Chacun retourne à son ouvrage : la religion n'a pas voulu que le jour où l'on demande à Dieu les biens de la terre fût un jour d'oisiveté. »

MUSIQUE MUNICIPALE.

Demain dimanche, 21 mai, à 8 heures du soir, la musique municipale exécutera, dans le Square, les morceaux suivants :

- 1^o L'Argonne, marche (Tilliard).
- 2^o Polka des Pèlerins (Sauvan).
- 3^o Les Dragons de Villars, fantaisie (Maillart).
- 4^o Orphée aux Enfers, quadrille (X...).
- 5^o Figaro, pas redoublé (Tilliard).

Théâtre de Saumur.

VENDREDI 26 mai 1876.

Par autorisation spéciale de l'auteur et avec le concours d'Artistes de la Comédie-Française, de l'Odéon, du Vaudeville, du Gymnase, etc.,

SOUS LA DIRECTION DE M. LEAULTAUD.

Une seule représentation du grand succès du jour

L'ÉTRANGÈRE

Pièce nouvelle en 5 actes, de M. Alexandre Dumas fils, de l'Académie française.

Faits divers.

Ce n'est pas seulement en France que le printemps conserve toutes les allures de l'hiver. Il y a quelques jours, on nous signalait un temps froid et sombre dans le nord de l'Italie; aujourd'hui, les journaux de Bruxelles nous apprennent que le 15 mai une neige abondante est tombée sur cette ville pendant plus d'une heure. Depuis 1853, année où les rues de Bruxelles furent couvertes de neige le jour de l'Ascension, dit l'*Indépendance belge*, nous n'avons pas souvenir d'une persistance aussi tenace des rigueurs et des excentricités hivernales.

On vit vieux dans le monde de la Thiérache (Aisne). Toutes les communes de ce pays-là comptent des vieillards presque centenaires. Il s'en trouve, comme la femme d'Anor, qui sont âgés de plus d'un siècle. Cette centenaire vit seule et fait son petit ménage avec l'aide de quelques amies. Ayant eu besoin, pour affaire de famille, d'un extrait de son acte de naissance, elle a été toute surprise d'apprendre qu'elle avait déjà 102 ans. Cette femme a eu vingt-deux enfants, et tous l'ont précédée dans la tombe.

Un phénomène rare et curieux arrivera le 7 août prochain; la merveilleuse planète de Saturne s'approchera de la lune, si près qu'elle finira par la toucher et même par passer derrière et ressortir de l'autre côté. L'immersion ou contact de l'anneau de Saturne avec la lune arrivera à 5 h. 22 m. du matin; et l'immersion ou la sortie aura lieu à 6 h. 41 m. du matin. Le spectacle serait du plus haut intérêt s'il arrivait pendant la nuit; malheureusement, le 7 août, le soleil se lève à 4 h. 43 m., et il fera plein jour quand cette rare occultation arrivera. Mais en examinant dès la veille la position de Saturne relativement à la lune, on pourra facilement observer le phénomène dans une lunette astronomique même de faible puissance, et se rendre compte de cette magnifique conjonction de la plus belle planète de notre système avec notre satellite. Ce sera deux jours après la pleine lune, et la lune se couchera ce jour-là à 6 h. 45 m. du matin.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 19 mai.

La demande de poursuites contre M. Rouvier fait partie des pièces distribuées aujourd'hui à la Chambre. Elle se fonde sur l'instruction faite par M. Delahaye. Les dépositions affirmatives de cinq petites filles y sont constatées, ainsi que le refus de M. Rouvier de se présenter comme témoin.

En séance, M. Bourgeois veut protester contre certaines paroles de M. Raspail.

Le président refuse, le procès-verbal comportant seulement une rectification.

M. Spuller dit que, s'il avait voté, il l'aurait fait pour la proposition Raspail, signée par lui.

M. Naquet dépose une proposition ainsi conçue :
« Dans les trois jours qui suivront la promulgation de la présente loi, une commission sera nommée par l'Assemblée pour faire une enquête sur le portefeuille et les opérations du Crédit foncier. »

Cette proposition repose sur ce considérant principal, que l'Etat a le contrôle de la gestion du Crédit foncier puisqu'il nomme le gouverneur, et que le Crédit foncier a dépassé sept fois les limites qui lui sont imposées par l'article 2 des statuts, par ses opérations relatives aux traites égyptiennes, qu'il aurait acceptées pour une valeur de 440 millions.

Il sera voté plus tard sur l'urgence.
M. Dufaure relève certaines assertions de M. Raspail père concernant les traitements subis par les prisonniers. M. Raspail fils maintient ces assertions et se plaint que son père n'ait pas été respecté hier.

Il dit que certain de ses collègues de nationalité récente aurait dû mieux respecter un vieillard de 83 ans.

M. Robert Mitchell répond que ce vieillard devrait savoir se respecter lui-même.

M. le président rappelle M. Mitchell aux convenances parlementaires.

M. Mitchell ajoute qu'il a combattu pour la France, ce qui vaut mieux qu'avoir fait, comme hier M. Raspail père, l'apologie de l'armée prussienne.

La discussion de l'amnistie est reprise.
M. Margue développe une demande particulière à cet égard.

On lit dans l'Univers :

« Depuis hier on parlait d'un immense massacre de chrétiens, commis à Piedor, ville bosniaque, située à 20 kilomètres de la frontière autrichienne. On allait jusqu'à dire que le nombre des victimes montait à 3,000.

« Un rapport détaillé, adressé à la *Correspondance politique* de Vienne, réduit ce triste événement à ses véritables proportions, qui restent très-graves. Les musulmans, sous le prétexte qu'un assez grand nombre de jeunes gens chrétiens s'apprêtaient à quitter la ville, se jetèrent sur la population chrétienne. Plus de cent chrétiens, tant hommes, que femmes et enfants, ainsi que le pope, ont été massacrés.

« Sélim pacha est arrivé trop tard, selon l'usage turc, avec plusieurs bataillons, et a fait, dit-on, un grand nombre d'arrestations. La ville est militairement occupée; mais les soldats sont musulmans comme les assassins, et l'on ne doit guère compter sur la répression. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 19 mai 1876.

Les rentes françaises ouvrent à 105,22 1/2 et à 67,80. Peu d'affaires d'ailleurs. L'attention du marché se concentre sur les actions du Crédit foncier qui ont subi aujourd'hui une dépréciation nouvelle. Après avoir débuté à 675, soit 15 francs de baisse sur les cours de clôture d'hier, elles ont fléchi à 651,25.

Nous disions dans notre précédent bulletin que les ventes de portefeuille sont nombreuses; nous ne pouvons que répéter la même chose. 85 fr. de baisse en deux Bourses, c'est là un fait qui parle assez haut et qui répond victorieusement aux réclames que le Crédit foncier se fait faire dans plusieurs journaux. On a beau dire que les statuts ont été respectés, que les valeurs escomptées par le Foncier sont garanties, et garanties solidement par les signatures de deux autres institutions de crédit, ces arguments ne sont que spécieux.

En effet, le Crédit agricole et la Société algérienne ont subi depuis quelques années des pertes considérables. Les cours de ces institutions sont considérablement dépréciés; l'Algérienne est à 337 et l'Agricole à 370.

L'Égypte, offerte dès le début à 223,75, a reculé jusqu'à 218,75. Les primes sont offertes.

La finance anglaise ne cache pas son hostilité. Il ne s'agirait de rien moins que de refuser la cote officielle aux titres du prochain emprunt égyptien.

On fait de grands efforts pour écouler dans le public les obligations d'Orléans à Châlons; mais le classement de ces titres est plus que pénible.

NOTRE-DAME DES ARDILLIERS.

BÉNÉDICTION

DE L'AUTEL DU SACRÉ-CŒUR

Présidée par M^r GALLOT, camérier de Sa Sainteté Pie IX, supérieur général des Pères de Notre-Dame.

Le jeudi 25 mai, fête de l'Ascension.

Grand-messe à 7 heures 3/4. — Vêpres solennelles, chantées en musique, à 4 heures au lieu de 2 heures, suivies d'un sermon prêché par M. Dormingen. — Bénédiction de l'autel. — Salut solennel du T.-S. Sacrement.

Il sera fait une quête pour l'Œuvre du Sacré-Cœur.

LA RENTE EXTÉRIÈRE ESPAGNOLE

3 0/0

Doit recevoir la totalité de ses intérêts. Les porteurs de titres sont invités à envoyer leur adhésion à

UNE PROTESTATION

dans ce sens, déposée dans les Bureaux de la GAZETTE DE PARIS, 51, rue Taibout, Paris.

On peut adhérer jusqu'au 25 mai exclusivement, par lettres affranchies adressées à M. le Directeur de la Gazette de Paris, 51, rue Taibout, en ayant soin d'indiquer exactement les numéros des titres et leur valeur en piastres ou réaux.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS MAISON B. GABORIT

6, rue Saint-Jean, 6,
SAUMUR

CHOIX IMMENSE DE NOUVEAUTÉS POUR ROBES

Depuis les plus bas prix.

TISSUS UNIS :

MÉRINOS, CACHEMIRE, BENGALINES, ALPAGAS, BRILLANTINES, etc.

ARTICLES POUR MARIAGES. — DEUIL ET DEMI-DEUIL.

Grand assortiment de Crêtonnes et Percales de Mulhouse, de Jaconas, d'Oxford anglais, de Zéphir, pour Robes et pour Chemises.

TRES-BEAU CHOIX DE DRAPERIES

pour hommes et enfants; le pantalon, par 1 mètre 20, depuis 7 fr.

TOILES EN TOUS GENRES ET DES MEILLEURES FABRIQUES.

GRAND DEBALLAGE

DE

BRODERIE ET DE LINGERIE

MAGASIN JAGOT, rue du Puits-Neuf, 21,
SAUMUR.

NOTA. — Avant de quitter Saumur, et désirant faire profiter les Dames de cette ville d'un avantage considérable, le propriétaire du grand déballage a l'honneur d'informer la nombreuse clientèle qui l'a si bien accueilli qu'il vient de recevoir vingt grandes caisses de cols et parures de la plus haute nouveauté. — Ces articles comprennent des cols en toile fine, deux piques, lesquels seront vendus au prix incroyable de 95 centimes pièce. — JUPONS PLISSÉS à 3 fr. 95 c. — JUPONS RICHES, brodés, depuis 29 fr. jusqu'à 150 fr., et quantité d'autres articles, tous de la plus grande fraîcheur.

Tout est vendu prix fixe.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

AVEC TERRAIN.

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, à l'entrée de la gare de Poitiers, propre à toute industrie, convenant notamment pour restaurant, café et débit de vin.

S'adresser à M^e CLOUARD. (202)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

De suite,

BELLE MAISON

AVEC VUE SUR LA LOIRE,

à Saumur, place du Roi-René, à l'angle de la rue de l'Abattoir;

Ecurie, Cour, Remise.

S'adresser à M. PICHAT, quai du Gaz, ou à M^e CLOUARD. (165)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN JARDIN

Rue Saint-Lazare, n^o 34.

S'adresser audit notaire. (201)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 28 mai, à midi.

En l'étude dudit notaire,

DU CLOS-TUSSAY

Commune de Dampierre,

Contenant 77 ares; vignes et clôtures en bon état.

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges, ou à M. PINÉAU, rue du Portail-Louis.

On pourra traiter de gré à gré avant le 28 mai. (213)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située sur la Levée-Neuve.

Occupée actuellement par M. Desessard, charbon.

S'adresser à M. DESSESSARD. (163)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1896.

HOTEL DU LION-D'OR

Situé à Angers, boulevard de Laval et route de Nantes.

Vaste cour, remises et écuries.

S'adresser à Saumur, chez M. VOR-SINK-MOLLER, rue de la Tonnelie, ou à Angers, chez M^{me} veuve MOLLER, boulevard de Nantes. (169)

UNE DAME VEUVE, ayant déjà l'expérience des malades, s'offre, comme **garde-malade**, aux personnes qui peuvent avoir besoin de ses services.

S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

TRAITEMENTS LES PLUS EN RENOM

MALADIES DE LA PEAU (Eczéma, Psoriasis, Démangeaisons, etc.) guéries sûrement par la **Pommade Souveraine de Carré**, pharmacien à Bergerac et Tours. 2 fr. 50 le pot. A Saumur, Besson, ph.

HERNIES (Chutes et déviations de matrice, Guérison radicale en 8 jours, sans bandages, par le spécifique de Fleury, pharm. au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adultes, 50 fr., pour enfants, 30 fr.

Dernier mot du progrès. **LE BIBERON-POMPE MONCHOVAUT** récemment inventé, est le seul qui n'échauffe pas, et n'épuise pas les enfants parce qu'il est le seul qui imite parfaitement le sein de la mère, attendu que le lait monte toujours, sans aucun effort de succion, et qu'il ne redescend pas. — Approuvé par les Sommités médicales. — Il est garanti. — L'essayer avant de l'acheter. — Dépôt général à Paris, Pharmacie centrale de France, 7, rue de Joux. — La fabrique à Laon, envoie gratis le prospectus détaillé contre un timbre de 5 cent.; et dans les villes sans dépôt, un **biberon-pompe soigné**, en caoutchouc blanc ou noir, avec pièces de rechange, contre 3 fr. 50.

On demande un dépositaire, à Saumur, pour le BIBERON-POMPE MONCHOVAUT. (214)

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Vollères, Poulailleurs, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grilles pour vitraux d'églises, Cribles.

HERNIES PROLAPSUS ET MALADIES DE LAVESSE

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables sont radicalement guéries par la **Neptunide-Rouille** (extrait de plantes marines), enseignement gratuit, Rouillé, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris. Département. Un an... 6 fr. 8 f. Six mois... 3 50 4 f. Trois mois... 2 2 f.

ÉDITION DE LUXE

Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

Paris. Département. Un an... 15 fr. 18 fr. Six mois... 8 fr. 10 fr. Trois mois... 4 fr. 5 fr.



ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.